



Liberté Égalité Fraternité

Concertation à Ganges

10 décembre 2024

INSCRIVEZ-VOUS







Vos idées pour la santé, parlons-en!

S'écouter s'exprimer partager réfléchir échanger débattre innover proposer améliorer construire inventer évoluer ...

... pour mieux répondre aux besoins de santé de tous au cœur de nos territoires





Programme

14h30 Discours d'introduction

14h50 Diagnostic territorial et départemental

15h10 Thème 1 – Accès aux soins pour Tous

M. Laurent RAMON: Directeur Général du Groupe Régional CAP Santé

Questions / Réponses

16h10 Thème 2 – Autonomie et Bien vieillir des personnes âgées

Mme Séverine JAFFIER: Directrice de l'EHPAD Le Jardin des Aînés à Ganges

Questions / Réponses





M. Michel FRATISSIER

Président de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises





Dr. Jean-Marc LARUELLE

Président du Conseil Territorial de Santé (CTS)

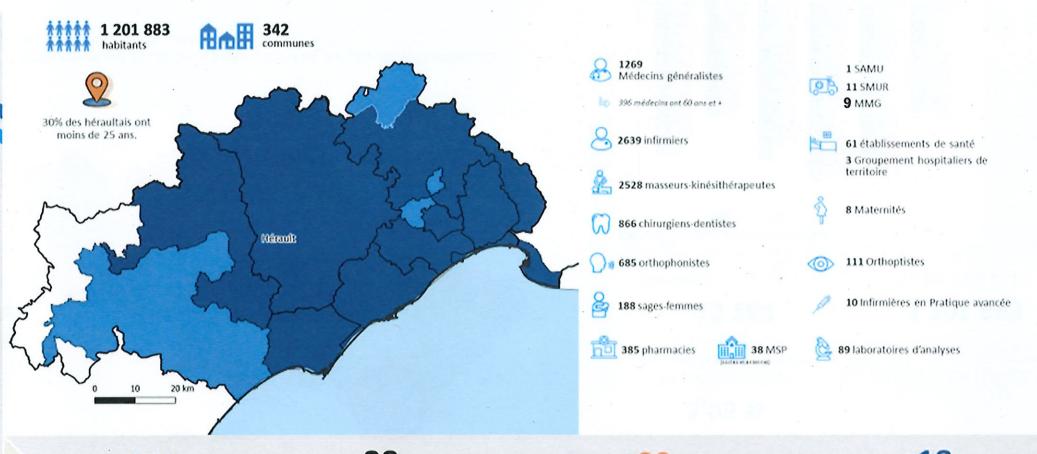




M. Mathieu PARDELL

Directeur Départemental de l'Hérault ARS Occitanie

Portrait départemental Hérault



11 %

De la population de 17ans et + n'a pas de médecin traitant

38%

Des médecins généralistes sont âgés de 60 ans et plus (41% en région)

99%
De la population couverte par un projet de CPTS

+18%
De couverture populationnelle depuis janvier 2023





Diagnostic Territorial CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises



La communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises est composée de 13 communes répartie sur 241 km².

1,05 %

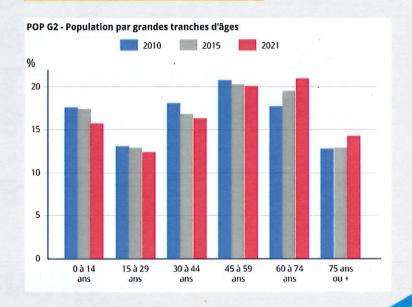
De la population du département de l'Hérault

13 264

. Habitants (Source 2024 - préfecture Hérault)

1 201 883

Habitants (Hérault)

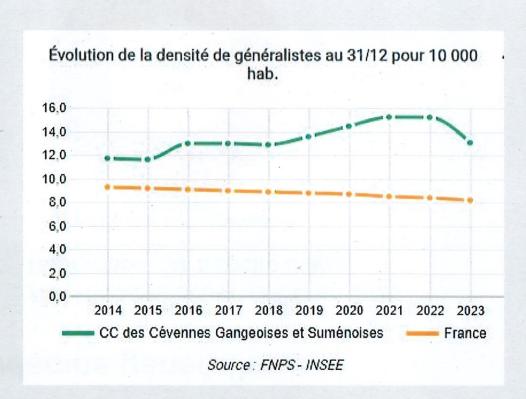






Attractivité du territoire, accès aux soins de premiers recours :

- 17 médecins généralistes installés dans la CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises/ 1269 installés dans le département de l'Hérault
- Autres professions médicales (non exhaustif)
- o 6 chirurgiens dentistes
- o 3 ophtalmologistes
- o 1 sage-femme
- > Autres professionnels de santé
- o 32 infirmiers
- o 35 masseurs-kinésithérapeutes
- o 6 orthophonistes
- 0 orthoptiste
- > 5 pharmacies d'officine

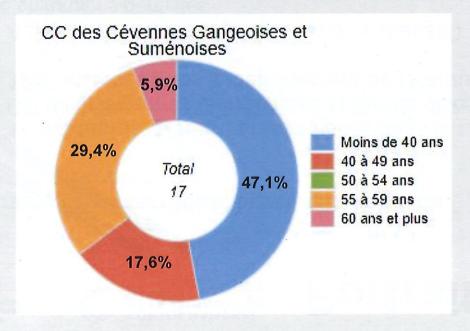




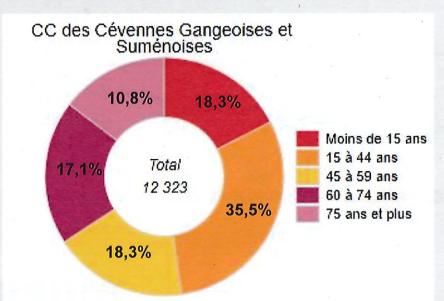


Soins de premier recours : 17 médecins généralistes

Répartition par tranche d'âge des MG au 31/12/2023



Bénéficiaires actes de MG en 2023 Répartition par tranche d'âge

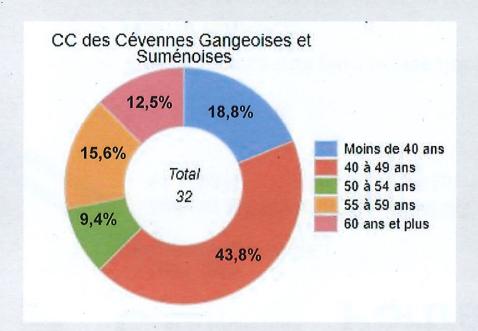




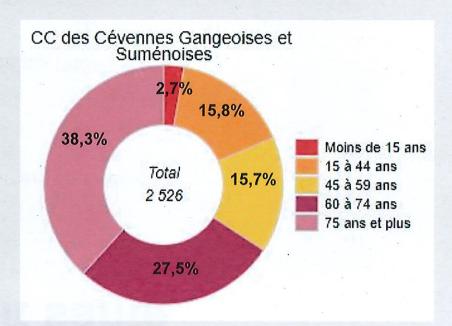


Soins de premier recours : 32 Infirmiers

Répartition par tranche d'âge des infirmiers au 31/12/23



Bénéficiaires des actes infirmiers en 2023 Répartition par tranche d'âge







Permanence des soins :

- 0 Maison Médicale de Garde (MMG)
 - >> 9 MMG installées dans le département de l'Hérault.

Exercice coordonné

- > 2 Maisons de santé pluri professionnelles (MSP)
- > MSP DE GANGES
- > MSP DE SAINT BAUZILLE DE PUTOIS
 - >> 42 MSP dans le département
- > 1 Communauté professionnelle Territorial de Santé (CPTS) CPTS AIGOUAL CEVENNES
 - >> 12 CPTS installées dans le département de l'Hérault.







ETABLISSEMENTS SANITAIRES

- > 1 Etablissement de santé sur le territoire
 - 0 établissement public :
 - 1 établissement privé :
 - Clinique Saint Louis

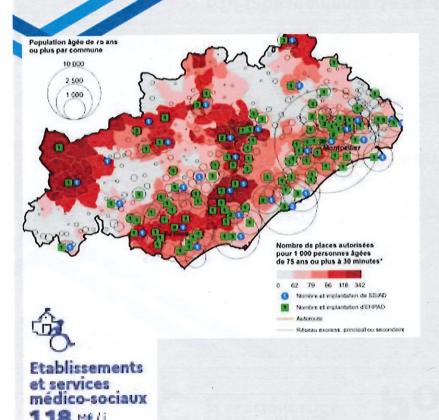








Une offre médico-sociale en cours de transformation :



Sur le territoire Lunel Agglo:

- · 3 EHPAD avec 206 places d'hébergement
- 45 places de Service de Soins Infirmier à domicile

Dans le département de l'Hérault :

- 148 EHPAD
- ☐ 10 200 places d'hébergement
- 38 SSIAD
- □ 1 675 places
- 5 804 places adultes et enfants handicapés





2 grands thèmes pour nos échanges

#1 Améliorer l'accès aux soins pour tous

#2 Autonomie et Bien vieillir des personnes âgées



Accès aux soins pour tous

Imaginons des solutions pour que chacun, y compris les plus vulnérables, ait accès aux soins et à l'accompagnement dont il a besoin.





L'accès aux soins pour tous

Grand Témoin

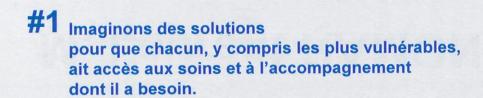
M. Laurent RAMON

Directeur Général du Groupe Régional CAP Santé

> Reconstruction de la Clinique Saint Louis et Projets pour le Territoire







Vous avez la parole!

S'écouter s'exprimer partager réfléchir échanger débattre innover proposer améliorer construire inventer évoluer ...

... pour mieux répondre aux besoins de santé de tous au cœur de nos territoires



Autonomie et Bien vieillir des personnes âgées

« Nous sommes tous mobilisés pour agir au plus près des besoins de santé, avec une conviction partagée : les solutions pour la santé sont au cœur de nos territoires, partout en Occitanie ».

[Didier Jaffre, Directeur général ARS Occitanie]





Autonomie des personnes âgées

Grand Témoin

Mme Séverine JAFFIER

Directrice de l'EHPAD Le Jardin des Aînés à Ganges

Loi portant mesures pour bâtir la société du « Bien Vieillir » et de l'autonomie du 8 avril 2024

Les Principales Mesures

Conférence nationale de l'autonomie et centre national de ressources probantes (article 1er)

Mise en cohérence des calendriers des schémas médico-sociaux des ARS et des CD

Modalités de publication par la CNSA d'indicateurs qualité applicables aux ESMS

Une loi de programmation pluriannuelle pour le grand âge (article 10)

Prévention: Généralisation d'un repérage systématique des fragilités chez les personnes âgées (article 9)

Regroupement des EHPAD publics avec la création des Groupements Territoriaux de Coopération sociale et médico-sociale (GTSMS) (article 6)

Création d'un Service Public Départemental de l'Autonomie (article 2)

Aménagement de la réforme des services à domicile (article 9)

Expérimentation de l'accueil de nuit en EHPAD et résidence autonomie (article 27)

Financement d'actions de prévention de la perte d'autonomie dans les forfaits soins (article 25)

Règles relatives à la quantité et qualité nutritionnelle des repas (article 30) pour les EHPAD, règles fixées par un cahier des charges établi par arrêté.

Renforcement de la bientraitance et droit de visite en ESMS (article 11)

Modalités de conclusion du contrat de séjour (article 12)

Renforcement du dispositif d'alerte en cas de maltraitance (article 13)

Contrôle des antécédents judiciaires (article 16)

Des nouvelles dispositions pour les services à domicile

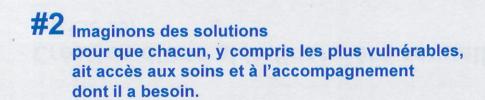
Création d'une carte professionnelle pour les services à domicile (article 19)

Création d'une aide financière annuelle versée par la CNSA aux départements (article 20)

Expérimentation à compter du 1er janvier 2025 d'un nouveau mode de financement des SAAD (article 21)







Vous avez la parole!

S'écouter s'exprimer partager réfléchir échanger débattre innover proposer améliorer construire inventer évoluer ...

 pour mieux répondre aux besoins de santé de tous au cœur de nos territoires



CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION Occitanie

SANTÉ





Liberté Égalité Fraternité

Merci de votre participation à ces échanges

